



Politique de ristourne

Dans un souci d'aide à ses groupes, le district des scouts de l'Érable, via sa boutique offre à ses groupes une ristourne de 10% sur les achats de matériel de plein air.

Pour faire appliquer celle-ci, le client à la boutique (membre scout ou non-scout) n'a qu'à indiquer au personnel de la boutique qu'il désire remettre sa ristourne au groupe de son choix. Pour qu'elle soit appliquée sur les achats en ligne, le client doit sélectionner le groupe auquel il désire remettre sa ristourne, au moment de finaliser sa commande.

La ristourne s'applique selon les modalités suivantes :

- La ristourne s'applique uniquement sur les articles de plein air (ne s'applique donc pas sur les produits de l'association des Scouts du Canada).
- La ristourne s'applique uniquement sur les produits à prix réguliers.
- La ristourne ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion.
- Pour que la ristourne soit appliquée, le client doit le mentionner **au moment de l'achat**. Aucune ristourne ne sera calculée sur des achats effectués antérieurement.
- La ristourne est retournée au groupe sous forme de crédit d'achat applicable à la Boutique scout et plein air. Elle est remise aux groupes au mois de septembre de chaque année et est calculée sur les achats effectués du 1^{er} août au 31 juillet de chaque année.
- Pour recevoir sa ristourne annuelle, le groupe ne doit avoir aucun solde en souffrance envers :
 - La Boutique scout et plein air;
 - Le district des Scouts de l'Érable.

Dans un tel cas, le groupe devra payer lesdites factures avant de pouvoir recevoir son crédit.

- Cette politique peut être modifiée en tout temps. Dans un tel cas, les groupes en seront avisés via l'écho scout du district.